



VILLE DE SAINT MÉDARD EN JALLES



PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

PEDT

2018-2021



Direction de l'Éducation
Stéphanie BANCOD, Directrice de l'Éducation
Sandrine ETCHEGOIN, Coordonnatrice de l'Action Éducative

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
I / <u>Les Principes et les objectifs éducatifs du Projet Éducatif de Territoire</u>	4
Objectif général N°1: Développer l'apprentissage vers la citoyenneté	4
Les objectifs opérationnels	4
Renforcer la cohérence éducative	4
Maintenir des projets à vocation éducative et de loisirs	5
Favoriser un climat scolaire serein sur l'ensemble des temps de l'enfant	5
Objectif général N°2 : Favoriser l'épanouissement des enfants	6
Les objectifs opérationnels	
Renforcer la complémentarité éducative	7
Poursuivre le partenariat avec les associations	7
Maintenir l'offre d'accueil extrascolaire du Territoire	7
Objectif général N°3 : Soutenir l'égalité des chances	8
Les objectifs opérationnels	
Soutenir les pratiques culturelles et sportives	8
Favoriser l'accueil des publics fragilisés	8
Objectif général N°4 : Encourager l'implication des parents	9
Les objectifs opérationnels	
Maintenir les temps conviviaux avec les familles	9
Renforcer le travail de lien entre le réseau parentalité et les acteurs de terrain	9
Développer des outils d'information à destination des familles	9
II / <u>Les outils de pilotage, suivi et évaluation du PEDT</u>	10
2.1 / La gouvernance du PEDT	10
2.2 / Les instances de suivi	11
ANNEXES	12

Projet Éducatif De Territoire 2018-2021

PREAMBULE

La Ville a une volonté forte de poursuivre le travail engagé dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire 2016-2019. Ce projet contribue à mettre en cohérence les actions et à développer les moyens pour assurer une diversité et une complémentarité de l'offre éducative.

De plus, l'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant.

Suite à la publication du décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, la collectivité a consulté les parents d'élèves et les équipes éducatives pour connaître leur avis sur l'organisation de la semaine scolaire à partir de la rentrée de septembre 2018.

Compte tenu des souhaits de l'ensemble de la communauté éducative, la commune a approuvé lors du Conseil Municipal du 13 décembre dernier le principe d'une organisation du temps scolaire sur la base de la semaine à 4 jours.

Conformément aux instructions du Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale, la collectivité a transmis une proposition d'organisation du temps scolaire à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale validé par le Comité de Pilotage du 5 mars 2018.

I- Les Principes et les objectifs éducatifs du Projet Éducatif de Territoire

Le Projet Éducatif De Territoire s'appuie sur les principes suivants :

- Développer, améliorer l'articulation entre le temps scolaire et le hors temps scolaire
- Considérer l'enfant dans sa globalité : temps de vie, tranches d'âge, santé physique
- Renforcer, soutenir le partenariat, le travail en réseau, le partage du travail éducatif
- Mettre en cohérence les actions à l'échelle du territoire
- Rechercher une qualité des activités proposées
- Aider à la réussite scolaire et à l'épanouissement de l'enfant par un accueil périscolaire de qualité

Objectif général N°1: Développer l'apprentissage vers la citoyenneté

Cet axe vise à encourager le savoir-vivre ensemble en promouvant notamment les modes d'expression et de participation. L'apprentissage à la citoyenneté vise à développer le sens des responsabilités de chacun et la place d'acteur de tous.

Effets attendus :

Cet axe doit permettre une appropriation par les enfants des comportements conformes aux attentes de participation, de liberté d'expression, en respect des individus et des règles. Il est attendu une véritable cohérence, en amont sur la mise en place des règles et la fusion des instances de participation des enfants dans les écoles et Claé. Une action de vigilance autour des relations entre les enfants pourra permettre de prévenir les violences à l'école et le non-respect des règles de la vie collective. Ce « vivre ensemble » doit trouver dans les écoles et Claé les bases fondamentales de sa construction dans plusieurs dimensions : la relation et l'égalité entre les hommes et les femmes, les non-discriminations de tout genre, l'ouverture vers les autres, la laïcité, la préoccupation constante de la préservation de notre environnement.

Les objectifs opérationnels sont :

*** Renforcer la cohérence éducative**

En priorité les Claé et les écoles s'attacheront à :

- Mettre en place un dispositif de participation du public permettant l'expression des enfants sur leur temps de vie à l'école tels que les conseils d'élèves. Ces conseils pourront jouer un rôle dans le respect des règlements intérieurs, le fonctionnement du Claé et les propositions de loisirs, les demandes et questionnements divers vers l'équipe enseignante ou d'animation, les services de la Ville ou les parents. Une dimension d'actions citoyennes à l'échelle de l'école peut s'envisager telles que les actions de sensibilisation au tri des déchets, au gaspillage alimentaire, aux incivilités diverses.
- Tendre vers une complémentarité des règlements intérieurs de l'école et du Claé afin d'avoir une cohérence dans les règles de vie des différents temps de l'enfant. Il sera privilégié des rencontres communes avec les équipes enseignantes dans l'objectif d'avoir un traitement global de la problématique. Maintien de la participation de l'ensemble des acteurs éducatifs aux réunions institutionnelles telles que les équipes éducatives, les réunions PAI etc...

- Développer des projets communs école-claé : définir un plan d'action annuel dès le début de l'année. Permettre la mise en œuvre de projets, d'événements, en lien entre le projet d'école et le projet pédagogique.

*** Maintenir des projets à vocation éducatives et de loisirs**

- Les Claé initieront des projets et des ateliers thématiques autour des thèmes suivants (liste non exhaustive) :
 - . Éducation à la santé,
 - . Éducation au développement durable,
 - . Éducation aux activités mixtes,
 - . Éducation à l'autonomie : projets d'enfants, respect d'autrui et des règles de vie en collectivité.
- Les grands événements tels que le carnaval, la fête des aînés, le festival big-bang, la fête de la musique, du sport sont des temps forts permettant de travailler une dimension collective et une ouverture vers la vie de quartier et de la Commune. Ils permettent de positionner l'enfant à tous les échelons du territoire.

*** Favoriser un climat scolaire serein sur l'ensemble des temps de l'enfant**

- A l'initiative des Claé, une démarche de « prévention du climat scolaire » va être poursuivie et développée sur les 3 années du PEDT. Il s'agit d'identifier les leviers du « bien-être et du bien vivre à l'école ». Cette notion sera apparente dans tous les projets des Claé. Elle complétera et soutiendra toutes les démarches scolaires déjà engagées sur le sujet.

Il s'agira pour les Claé et les équipes enseignantes de s'inscrire dans une démarche de co-construction dans l'évaluation des besoins et la définition des actions à mettre en œuvre.

Actions :

INTITULÉ DE L' ACTION	ACTEUR	ECHEANCE
RECONDUCTION D'ACTION		
Poursuivre les conseils d'enfants sur l'ensemble des claé élémentaires	<i>Claé - école</i>	Durée du projet
Privilégier la participations aux événements à dimension territoriale	<i>Services Municipaux</i>	Durée du projet
Rechercher une complémentarité des Règlements intérieurs des temps scolaires et périscolaires	<i>Claé - école</i>	2018-2020
Poursuivre du Plan d'action EEDD - « Grand format Bdx Métropole »	<i>Claé - Bordeaux Métropole</i>	Durée du projet
ACTION NOUVELLE		
Mettre en place un dispositif de participation des enfants : conseil de vie de l'école	<i>Claé - école</i>	Durée du projet
Impulser une démarche de co construction de prévention du climat scolaire	<i>Claé - école</i>	Durée du projet
Mettre en place des ateliers d'échanges avec les parents sur le climat scolaire	<i>Claé - parents-acteurs concernés par la problématique</i>	Durée du projet

Objectif général N°2 : Favoriser l'épanouissement des enfants

Cet axe vise à accompagner les enfants dans l'accès à toutes les formes de cultures, de savoirs et de pratiques. Il s'agit de faire participer les enfants durant leur temps de loisirs, à des parcours d'initiation, de découvertes culturelles, sportives, de loisirs mais également tout simplement de jouer et de se reposer avec ses camarades. Les notions de temps libre, de ne rien faire, de jeux libres ou accompagnés devront s'inscrire comme des priorités dans les projets pédagogiques des claé et des ACM. L'enfant sera partie prenante de ses loisirs.

Les effets attendus :

Cet axe doit permettre aux enfants et aux familles de partager des temps de loisirs et de pratiquer des activités. La cohérence, la diversité, la pertinence des actions doivent drainer le travail du Claé en lien avec les écoles. Les événements de l'école, du quartier et de la Ville sont des leviers à la participation des familles : ils s'intègrent dans les propositions des Claé et permettent l'émergence de passerelles avec les partenaires éducatifs, en particulier les parents.

Les objectifs opérationnels sont :

*** Renforcer la complémentarité éducative**

L'articulation entre APC/CLAÉ est évaluée comme un levier de la qualité proposée dans les parcours des enfants-élèves, notamment pour ceux en difficultés scolaires ou d'intégration à la vie scolaire.

- Privilégier des temps d'échange entre les équipes enseignantes et les Directeurs de claé sur l'opportunité d'inscrire un enfant en APC ou sur un atelier périscolaire.
- Impulser et formaliser des temps d'échange dans l'année sur des conseils des maîtres ou autres instances.

*** Poursuivre le partenariat avec les associations**

Dans le cadre des projets pédagogiques des Claé, les associations pourront créer des passerelles entre les temps périscolaires et extrascolaires, le ou les quartiers de la Commune, le ou les projets existants :

- . Le CLAS
- . Le Climat scolaire
- . Le Carnaval
- . Etc...

*** Maintenir l'offre d'accueil extrascolaire du Territoire**

Les quatre accueils de loisirs (Montaigne, Hastignan, Louise Michel, La Grange à Léo) sont le cœur des propositions d'animations municipales. Ces structures œuvrent dans le même sens que les Claé en confortant la dimension « loisirs, vacances ». Les rythmes de vie doivent s'élaborer sur une journée en restant vigilant à la vie quotidienne, au bruit et aux contraintes de la vie collective. Durant l'été, des propositions complémentaires de veillées et de nuitées permettent de jouer un rôle dans les loisirs d'été avec les familles et de proposer aux enfants des activités « non traditionnelles » de loisirs.

Les vacances sportives font partie intégrante des propositions faites durant certaines petites vacances et l'été. Ce dispositif permet l'accès à une discipline, dans une dimension de loisirs où la vie collective et les rythmes de vie sont réfléchis à la journée avec une pratique physique soutenue. Les vacances sportives sont complétées par les stages poneys aux mêmes principes éducatifs.

Les associations (notamment MAJ, Feydit et ASCO) font également des propositions en demi-journée pour les enfants dans certains quartiers de la Commune. Ces propositions à dimension socioculturelle, complètent l'offre des vacances. Dans le cadre de ces demi-journées d'accueil, un partenariat est à construire avec le centre de loisirs « La Grange à Léo » qui accueille les collégiens : un travail sur l'autonomie, la construction de projets de jeunes et la confiance des parents envers ces structures que certains parents considèrent comme trop ouvertes.

Sur les mercredis, la Ville a souhaité privilégier la continuité de la semaine de l'enfant, en accueillant l'ensemble des enfants sur leur claé et non sur les accueils de loisirs.

Les Directeurs de claé et les familles souhaitaient vraiment un accueil qui favorise le rythme de l'enfant, en évitant un changement de lieu, d'encadrants et donc de repères.

Actions :

INTITULÉ DE L' ACTION	ACTEUR	ECHEANCE
RECONDUCTION D'ACTION		
Conserver des projets pédagogiques en lien étroit avec le PEDT	Claré	Durée du projet
Poursuivre l'articulation CLAE/APC avec les équipes enseignantes	Claré - école	Durée du projet
Poursuivre le partenariat avec les associations dans le cadre de projets de socioculturels	Claré - association	Durée du projet
Développer des projets « événements » associant les parents	Claré – parents	Durée du projet
Garantir les projets pédagogiques des accueils de loisirs centrés sur les besoins de l'enfant et des règlements de fonctionnement cohérents	Accueil de loisirs	Durée du projet
ACTION NOUVELLE		
Maintenir l'accueil des enfants les mercredi en semaine sur les claré	Ville	Durée du projet

Objectif général N°3 : Soutenir l'égalité des chances

Il s'agit de garantir la mixité et le brassage des enfants de tous les quartiers de Saint-Médard-en-Jalles. L'accès à l'offre de loisirs et aux pratiques culturelles et sportives doit être possible, notamment en accompagnant les publics en difficulté ou éloignés des pratiques de loisirs. Les enfants en situation de handicap doivent être accompagnés, dans la mesure du possible, aux activités de loisirs péri-extrascolaires.

Effets attendus :

En dépassant le simple accès de tous aux activités de loisirs, de culture, de sports, les actions mises en place dans le PEDT doivent pouvoir compenser les difficultés et les inégalités par une tarification des activités différenciées en fonction des revenus, organiser des dispositifs pour les plus éloignés des pratiques. Le dispositif pour l'accueil des enfants en situation de handicap à l'école et aux activités péri & extrascolaires doit être conforté, renforcé et pérennisé.

Les objectifs opérationnels sont :

*** Soutenir les pratiques culturelles et sportives**

Le maintien de la Carte « accès + » qui permet une participation de la ville sur les frais d'adhésion et d'inscription dans une association culturelle et sportive. Elle concerne les familles dont les enfants sont âgés de 6 à 18 ans et dont les QF sont les plus faibles.

*** Favoriser l'accueil des publics fragilisés**

L'accueil des enfants en situation de handicap sera maintenu, dans la mesure du possible, sur la base du « protocole d'accueil » et de la cellule de partage et d'échange créés en 2013/2014 qui permet aujourd'hui une ouverture des structures péri-extrascolaires de qualité.

Actions:

INTITULÉ DE L' ACTION	ACTEUR	ECHEANCE
RECONDUCTION D'ACTION		
Maintenir le dispositif accès + existants	Ville	Durée du projet
Maintenir l'accueil de l'enfant en situation handicap	Ville - partenaires	Durée du projet

Objectif général N°4 : Encourager la participation des parents

Comme il l'était indiqué dans le PEDT 2016-2019, les valeurs et les modes de vie évoluent constamment et les modèles éducatifs se multiplient. Il existe une multitude de façons d'être parent et de vivre sa parentalité. Il convient de favoriser les rencontres et les échanges entre professionnels, bénévoles, familles, enfants, de promouvoir un travail en réseau. La responsabilité des professionnels doit être pensée en écho à celles des familles. Il ne s'agit pas de faire à la place des familles, mais bien d'accompagner et de soutenir.

Les objectifs opérationnels sont :

Ce dispositif doit favoriser le dialogue entre les différents acteurs de la communauté éducative. La mise en place de temps conviviaux permettront le partage et la discussion.

*** Maintenir les temps conviviaux avec les familles**

Ils seront l'occasion de la valorisation des actions menées sur les structures et de l'échange avec les familles.

*** Renforcer le travail de lien entre l'Espace parentalité et les acteurs de terrain**

Le travail entre l'Espace Parentalité et la Direction de l'Éducation sur la question de la parentalité devra être approfondi. Mise en place de réunions d'information à destination des Directeurs de clé. Mise en place d'un groupe de travail de Directeurs de clé qui pourrait réfléchir à des outils de communication.

*** Développer des outils d'information à destination des familles**

Mise en place d'un groupe de travail de Directeurs de clé qui réfléchit à des outils à développer, à destination des parents. Ces outils, permettront de favoriser la participation des parents sur le sens donné aux actions.

Actions :

INTITULÉ DE L' ACTION	ACTEUR	ECHEANCE
RECONDUCTION D'ACTION		
Maintenir les temps conviviaux avec les familles pour la valorisation des actions	Claé – parents	Durée du projet
ACTION NOUVELLE		
Renforcer le lien avec l'Espace parentalité sur le champ de « l'enfant-élève » : réunions annuelles avec l'Espace parentalité, étude d'outils de communication etc..	Éducation – Espace parentalité	Durée du projet
Mettre en place un groupe de réflexion de Directeurs de claé, pour la création d'outils qui favoriseraient la participation des familles.	Claé	Durée du projet

II / Les outils de pilotage, suivi et évaluation du PEDT

2.1 / La gouvernance du PEDT :

Le comité de pilotage :

Cette instance qui se réunira une fois par an en juin aura pour missions :

- De définir les priorités en cohérence avec les orientations du projet
- D'arrêter le programme des actions
- D'examiner annuellement les évaluations

Co présidents :

- Madame l'inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription de Saint Médard en Jalles
- Monsieur le Maire

Membres :

- Adjointe déléguée aux écoles à la vie scolaire et périscolaire
- Adjointe déléguée à la Culture, aux événements, à la vie associative et aux jumelages
- 2 représentants Directeurs écoles élémentaires
- 2 représentants Directeurs écoles maternelles
- 1 représentant de la CAF
- 1 représentant de la DDCS
- 1 représentant de Bordeaux Métropole
- 2 représentants de la FCPE
- 2 représentants de la PEEP
- 2 représentants des parents indépendants
- 3 représentants des Centres Sociaux et Espaces de Vie sociale
- 1 représentant des associations éducation girondine : Acte 33
- Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des services
- Directrice de la Direction de l'Éducation
- Coordinatrice de l'Action Éducative et Coordinateur de la Vie des écoles
- 1 représentant de la DACAJ

2.2 / Les instances de suivi

Le comité de suivi : il s'agit d'une instance technique animée par la ville, qui se réunira deux fois par an et qui sera chargée particulièrement de :

- Préparer les travaux à présenter au comité de pilotage
- Réaliser les évaluations annuelles
- Assurer le suivi des actions

Membres :

- Directrice de l'Éducation
- Coordinatrice de l'action éducative
- Chargée des projets et des actions pédagogiques
- 1 Représentant de l'Éducation nationale
- Directeurs de clée
- Le Service des sports
- La DACAJ
- La Direction de la Petite enfance et de la parentalité
- Autres services municipaux

Groupes de travail : dans le cadre du suivi du PEDT, la Ville pourra organiser des groupes de travail selon des thématiques particulières en fonction des besoins. Les travaux de ces groupes de travail viendraient compléter l'évaluation annuelle.

ANNEXES

Collectivité territoriale : Ville de Saint-Médard-en-Jalles

Date de présentation du projet : 4 juin 2018 – Comité de Pilotage du Projet Éducatif de Territoire

Durée du PEDT : 3 ans

Élu pilote du PEDT : Corinne Le MOLLER, adjointe déléguée aux Écoles, à la vie scolaire et périscolaire.

Nom du Correspondant : Stéphanie Bancod – Directrice de l'Éducation

Adresse : Mairie de Saint Médard en Jalles, Place de l'Hôtel de Ville – CS 60022
33 167 Saint Médard en Jalles cedex

Adresse électronique : s.bancod@saint-medard-en-jalles.fr

1- Périmètre et public du PEDT :

Public concerné :

Le PEDT concerne pour la première phase le public enfance (3-12 ans). Il aura vocation à étendre son champ d'action à la jeunesse, au collège. Sa prise en compte s'entend dans tous les temps de vie de l'enfant en dépassant la seule continuité des temps éducatifs, en envisageant également les espaces et les acteurs éducatifs comme participants aux parcours de vie de l'enfant.

Nombre total d'enfants concernées par le PEDT : 3287 (effectifs prenant en compte les ULIS / le secondaire n'est pas intégré à ce PEDT/Source au 30 avril 2018)

Dont :

nombre d'enfants scolarisés en maternelle : 1160

nombre d'enfants scolarisés en élémentaire : 2096

Territoire concerné :

Le territoire communal est composé de 8 grands quartiers (Magudas, Cérillan, Hastignan, Centre Ville, Gajac, Corbiac, Caupian, Berlincan)

Périodes de la journée et/ou de la semaine qui seront concernées par le PEDT :

Le projet couvre l'ensemble des temps scolaires, péri et extra scolaires. Suite au décret du 27 juin 2017, la Collectivité a sollicité une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, sur la base de la semaine à quatre jours.

L'organisation de la journée scolaire est en annexe 2

Atouts du territoire et leviers à la mise en œuvre du PEDT

Le territoire possède une offre de loisirs particulièrement développée. Elle se constitue à la fois par des structures municipales, associatives de type socioculturel et de disciplines sportives et culturelles.

Le développement de cette offre a été fortement accompagné par les dispositifs contractuels de la CAF permettant d'offrir un nombre de places satisfaisant la demande sociale, mais également de gagner en qualité d'intervention (formation, réglementation des accueils collectifs de mineurs, objectifs éducatifs partagés).

D'autre part, l'existence d'une démarche « Projet Éducatif Local » a permis une rencontre et un partage de valeurs éducatives, qui sont la base des interventions socioculturelles de l'ensemble des acteurs.

La Ville a contractualisé avec la CAF deux contrats de développement local autour de l'enfance et de la parentalité :

- La Convention Territoriale Globale (CTG) signée en 2013 autour de trois axes de développement : le mieux vivre ensemble, l'accompagnement des publics fragilisés, le soutien à la fonction parentale,
- Le Contrat Enfance Jeunesse, signé en 2014 contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes à travers :
 - Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits dans le contrat
 - La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants
 - La recherche et l'implication des enfants et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions
 - Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes
 - La recherche de l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants, par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Elle répond également à l'appel à projet Fond Public et territoires pour l'accompagnement de ces actions à destination de l'accueil des enfants en situation de handicap.

Annexe 2 :

Projet d'Organisation du Temps Scolaire et Projet Éducatif de Territoire

Ville de Saint-Médard-en-Jalles - Rentrée septembre 2018

Approuvé lors du Comité de Pilotage du 5 mars 2018

	7h00	8h30	12h00	14h00	16h30	19h00	
	Temps périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Temps périscolaire		

Horaires qui s'appliqueraient à toutes les écoles sauf à la maternelle Villagexpo et l'élémentaire Hastignan :

	7h00	8h45	12h00	14h00	16h45	19h00	
	Temps périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Temps périscolaire		